



Fondation A. de Rothschild  
De l'œil au cerveau

## REGLEMENT DE CONSULTATION

**OBJET : Marchés de travaux pour  
L'aménagement d'un plateau d'ophtalmologie**

Site internet Fondation A.de Rothschild <http://www.fo-rothschild.fr/>  
et  
site Achat Santé <https://sara-demat.com/>

Date et heure limites de remise des offres le : **22 avril 2024 à 12h**

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet .....	3
1.2 - Mode de passation .....	3
1.3 - Type et forme de contrat .....	3
1.4 - Décomposition de la consultation .....	3
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres .....	4
2.2 - Forme juridique du groupement .....	4
2.3 - Variantes.....	4
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles .....	4
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Coordonnateur .....	5
3.2 - Contrôle technique .....	5
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat .....	5
4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	5
5 - Contenu du dossier de consultation .....	5
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	7
7 Visites sur site .....	10
8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	10
8.1 - Transmission électronique .....	10
8.2 - Transmission sous support papier.....	12
9 - Examen des candidatures et des offres.....	12
9.1 - Sélection des candidatures .....	12
9.2 - Attribution des marchés.....	12
9.3 - Suite à donner à la consultation .....	13
10 - Primes.....	14
11 - Renseignements complémentaires .....	14
11.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	14
11.2 - Procédures de recours .....	15

# **1 - Objet et étendue de la consultation**

## **1.1 - Objet**

La présente consultation concerne :

Maîtrise d'œuvre pour l'implantation d'un service de consultation d'une surface d'environ 1400m<sup>2</sup> sur le site Atlas

Il est prévu que cette nouvelle antenne de l'Hôpital Fondation Rothschild contienne :

- Des boxes de consultation d'ophtalmologie Adultes
- Des boxes de consultation d'ophtalmologie Enfants
- Un institut du Glaucome et du nerf Optique

La Fondation entreprenant une démarche environnementale forte, le candidat devra prévoir une mission économie circulaire et réemploi afin de valoriser le patrimoine existant. Au travers de ses expériences similaires, celui-ci devra matérialiser les orientations qu'il estime pertinent pour ce projet. Du point de vue constructif le projet sera également sobre du point de vue énergétique et se conformer au décret tertiaire.

Lieu d'exécution :

7-9 rue de l'Atlas 75019 Paris

Durée prévisionnelle :

Délai global 1er patient : Avril 2025 :

- étude + démarches administratives : 5 mois
- travaux : 6 mois.

## **1.2 - Mode de passation**

La procédure de passation utilisée est un Marché à Procédure Adaptée. Elle est soumise à la procédure d'achat propre à l'établissement, laquelle s'inspire des dispositions du Code de la commande publique.

## **1.3 - Type et forme de contrat**

Il s'agit d'un marché privé ordinaire.

## **1.4 - Décomposition de la consultation**

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Missions non attribuables séparément de par la loi.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
71221000-3	Services d'architecte pour les bâtiments			

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Nomenclature	Libellé
71011	Maitrise D'Œuvre Travaux

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé dans l'avis d'appel public à la concurrence

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Code	Libelle	Description
PSE 1	Coordination SSI	Présider à l'analyse des besoins de mise en sécurité et définir les fonctions de mise en sécurité qui seront assignées au Système de Sécurité Incendie. Concevoir et Coordonner le Système de Sécurité Incendie en conséquence. PSE pouvant être retenue en cours d'exécution de marché.
PSE 2	Synthèse	Les études de synthèse ont pour objet « d'assurer, pendant la phase des études d'exécution, la cohérence spatiale des éléments d'ouvrage de tous les corps d'état dans le respect des dispositions architecturales, économiques, techniques, d'exploitation et de maintenance des projets. PSE pouvant être retenue en cours d'exécution de marché

PSE 3	Mission OPC	Interlocuteur unique du maître d'ouvrage, le coordonnateur des travaux assure la liaison avec tous les acteurs de la construction du bâtiment. PSE pouvant être retenue en cours d'exécution de marché

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

### **3 - Les intervenants**

#### **3.1 - Coordonnateur**

L'établissement coordonnateur est l'hôpital fondation Adolphe de Rothschild

#### **3.2 - Contrôle technique**

Le contrôleur technique ainsi que ses missions seront assurés par Bureau Veritas

#### **3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par Bureau Veritas

### **4 - Conditions relatives au contrat**

#### **4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : financement sur budget du groupe Fondation (hôpital ou filiale).

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'hôpital Fondation Adolphe de Rothschild se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat produira un dossier complet comprenant les pièces décrites ci-dessous, datées et signées.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

### a. Pièces relatives à la candidature – sous forme de DUME

Par assimilation à l'article R.2143-4 du Code de la Commande Publique, les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du DUME (Document unique de marché européen issu du Règlement d'exécution (UE) 2016/7 de la commission du 5 janvier 2016) signé en renseignant :

- les parties I, II et III ;
- dans la partie IV les points suivants :

A 1) : Registre du Commerce et des Sociétés (extrait Kbis) ;

B 1a) : chiffre d'affaires annuel « général » des 3 derniers exercices ;

B 2a) : chiffre d'affaires annuel « spécifique » dans le domaine d'activité couvert par le marché des 3 derniers exercices ;

C 1b) : les principales références de prestations comparables à celles objet du marché, réalisées sur les 3 dernières années ; C 6a) et b) : les titres d'études et professionnels des responsables de prestations de services comparables à l'objet du marché ;

C 8) : les effectifs moyens annuels et le nombre de cadres pendant les 3 dernières années.

### b. Pièces relatives à la candidature – hors DUME

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature, document du 25 août 2014), DC2 (déclaration du candidat), NOTI 2 (état annuel des certificats reçus) et ATTRI2019 (acte d'engagement) pour présenter leur candidature.

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- La lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants modèle DC1 (joint au présent dossier ou disponible gratuitement sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>). Le DC1 doit préciser clairement si le candidat se présente seul ou en groupement.

En cas de candidatures groupées :

Remplir une seule lettre de candidature pour le groupement, en précisant clairement le mandataire et les membres du groupement et la répartition des prestations.

Dans le cas où le mandataire est habilité à signer l'offre du groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les candidats membres du groupement doivent être jointes à la présente lettre de candidature. Ces habilitations émises par les candidats membres du groupement en faveur du mandataire doivent permettre à ce dernier de les représenter et de signer toutes pièces relatives à l'offre.

Préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire).

- Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager ;

- La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement modèle DC2 (joint au présent dossier ou disponible gratuitement sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>). En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

Le candidat complète dans les rubriques E et F :

Les renseignements permettant d'évaluer les capacités économiques et financières du candidat :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le

chiffre d'affaires concernant les prestations comparables à l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Les renseignements permettant d'évaluer les capacités techniques et professionnelles du candidat:

- Les références du candidat pour la réalisation de prestations comparables au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date, le rôle joué par le candidat (titulaire principal, sous-traitant, cotraitant) et sa part, ainsi que le destinataire public ou privé ;
- Les expériences auprès d'établissements similaires (taille, champ de compétence,...)
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat (salariés permanents et consultants extérieurs) pour chacune des trois dernières années disponibles.
- Indication des titres d'études et professionnels des responsables de prestations comparables à l'objet du marché.
- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature par assimilation des articles R2143-11 et R2143-12 du Code de la Commande Publique, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur (à l'exception du formulaire DC1). Le candidat doit apporter la preuve qu'il disposera des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié comme un écrit de l'opérateur économique s'engageant à mettre à disposition du candidat ses capacités pour toute la durée du marché

Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité économique et financière, l'un des renseignements ou documents demandés ci-dessus, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

#### c. Pièces relatives à l'offre

Les candidats devront remettre les pièces détaillées ci-dessous :

- L'acte d'engagement (A.E.), à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat, daté et signé.
- Le nom de la personne physique ayant qualité pour représenter l'opérateur économique vis-à-vis de l'IGR pour l'exécution du marché est indiqué dans l'acte d'engagement, celle-ci doit être habilitée à engager l'entreprise et fournir les pouvoirs et les délégations lui permettant d'agir à cet effet.
- NB : Une signature scannée ou l'absence de signature de l'AE ne rendent pas l'offre du candidat irrégulière. En cas d'absence de signature de l'AE ou de signature scannée de l'AE, il sera demandé à l'attributaire de signer l'AE.
- Le cahier des charges techniques particulières (CCTP) à accepter sans aucune modification, daté et signé ;
- Le cahier des charges administratives particulières (CCAP) à accepter sans aucune modification, daté et signé ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) intégralement complétée, datée et signée ;



- Un **mémoire technique de 15 pages maximum annexes comprises** (toutes pages supplémentaires ne seront pas analysées) comprenant notamment :
  - L'organisation en termes de moyens humains et techniques mis à disposition, qualifications CV, expériences similaires.
  - La méthodologie proposée, la compréhension des besoins techniques, fonctionnel, architecturaux. La gestion des travaux en milieu occupé, mesures de protections des personnel patients, acteurs de travaux. La prise en compte des diverses nuisances et de la spécificité du travail en milieu hospitalier.
  - La disponibilité, rapidité d'intervention, les plannings de réalisation des différentes phases préparatoires, gestion travaux, réceptions.
  - Une sélection de références significatives de services d'imagerie dans le domaine hospitalier réalisés de moins de 5 ans avec le nom du maître d'ouvrage, la spécificité de l'œuvre, le coût et la date prévisionnelle de livraison et la date réelle de livraison.
  
- Une **note environnementale de 3 pages maximum**, stipulant la performance énergétique, la qualité des matériaux.
- L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils ne devront en aucun cas mentionner dans leur réponse des éléments relevant du secret commercial, et/ou contraire à l'intérêt public, et/ou qui pourrait nuire à une concurrence loyale entre opérateurs économiques.
- Pour l'architecte :
  - 3 fiches synthèse format A4 présentant chacune une référence de complexité équivalente en matière de restructuration hospitalière ou de complexité équivalente. (3 références au total) Chaque fiche, remise au format PDF, comporte des images, des précisions sur la nature de l'opération, les surfaces construites ou réhabilités, les coûts associés.
  
- Pour l'ingénierie :
  - 3 fiches synthèse format A4 présentant chacune une référence de service d'imagerie en restructuration hospitalière ou de complexité équivalente. (3 références au total) Chaque fiche, remise au format PDF, comporte des images, des précisions sur la nature de l'opération, les surfaces construites ou réhabilités, les coûts associés.
  
- Le cas échéant, tout document complémentaire que le candidat juge utile à la présentation de son offre.

## 7 Visites sur site

La visite de site est facultative. Toutefois, pour mieux appréhender l'étendue de la mission, les candidats au présent marché pourront effectuer une visite.

Coordonnées du contact :

Christian Daguerre  
Directeur adjoint aux travaux, sécurité et maintenance,  
Hôpital fondation Adolphe de ROTHSCHILD  
29, rue Manin - 75019 Paris  
0148036599

## 8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 8.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : sur le site sara-demat ou

[E-marchespublics : Appel d'offre public et dématérialisation des marchés publics](#)

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : Non renseigné

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Seul l'acte d'engagement est à signer. La signature doit être apposée **DANS L'ENCART PREVU ACET EFFET DANS L'ACTE D'ENGAGEMENT.**

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme [E-marchespublics : Appel d'offre public et dématérialisation des marchés publics](#). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort

sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

## **8.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **9 - Examen des candidatures et des offres**

## **9.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **9.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué selon les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

L'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction des critères de jugement pondérés suivants :

1 – Prix noté sur 50 points

Le critère « prix », sera apprécié au regard du montant total TTC de la DPGF remplie par le candidat.

Il sera apprécié par rapport à l'offre la moins disante, selon la formule suivante :

Note= 50 X (Offre moins disante/ offre jugée)

2 – Qualité Technique noté sur 50 points

Ce critère sera apprécié sur la base des sous-critères suivants :

- Sous-critère 1 : Organisation en termes de moyens humains et techniques mis à disposition pour la continuité d'exécution de la prestation et garantir une bonne exécution de la prestation (15 points).

Seront analysées les compétences proposées au regard de la mission à réaliser (panel de qualifications, expériences). Le fait de disposer de plusieurs personnes mobilisables pour une compétence donnée sera évalué. Par ailleurs, le candidat devra pouvoir justifier d'une

assistance juridique.

La continuité d'exécution sera appréciée au vu des éléments fournis par les candidats (nombre de personnes prévues et mobilisables, fermetures pour congés...)

Un organigramme de l'équipe dédiée au projet sera présenté.

- Sous-critère 2 : Méthodologie proposée (15 points).

La qualité méthodologique de réalisation de la mission sera appréciée au regard de la compréhension du contexte et des besoins ; de la Gestion des Travaux en milieu occupé précisant les mesures d'hygiène, limitation des nuisances sonores et la prise en considération de l'ergonomie des locaux et conditions de travail du personnel (Design, éclairage, organisation spatiale...).

- Sous-critère 3 : Disponibilité, rapidité d'intervention (10 points).

Ce sous-critère sera apprécié sur la base du planning proposé par le candidat présentant les délais d'intervention après signature du marché, planning de charge du prestataire, capacité de suivi du dossier.

- Sous critère 4 : Approche environnementale (10 points).

Ce sous-critère sera apprécié sur la base de la note environnementale de 3 pages maximum. Il faut détailler la prise en compte de la performance énergétique dans le dimensionnement du projet (ratios de consommations, études en coût global...). Une attention particulière sur la qualité et durabilité des matériaux préconisés doit être bien expliquée.

A la suite de cette analyse, un classement selon ces critères sera établi. La Direction de l'Hôpital décidera de l'offre retenue et rédigera un rapport d'analyse justifiant ce choix définitif.

### **9.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats les mieux classés suite à l'application des critères de choix. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Dans le cas où le maître d'ouvrage souhaiterait négocier, les négociations se tiendront sur le site de la fondation ou par visio conférence en fonction de la situation sanitaire

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par l'hôpital fondation Adolphe de Rothschild pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **10 - Primes**

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

## **11 - Renseignements complémentaires**

### **11.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur sur la plateforme e-marchépublic.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

**Les demandes adressées par tout autre moyen (en particulier via des adresses mailsnominatives ou par télécopies) ne seront pas prises en compte.**

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

## **11.2 - Procédures de recours**

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont celles prévues par le droit commun des marchés privés.